



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 29630

### Texte de la question

M Andre Duromea s'etonne aupres de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale du fait que l'accord conclu entre les caisses nationales d'assurance maladie et les organisations professionnelles representantes des kinesitherapeutes n'ait toujours pas ete avalise par le Gouvernement. Il lui rappelle que les revenus aussi bien bruts que nets de ces professionnels baissent chaque annee, et ils attendent une remise a niveau toujours promise, jamais appliquee. Il lui signale egalement que le projet de nomenclature des actes de kinesitherapie est toujours en attente de l'avis de son ministere. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour ratifier l'accord et permettre ainsi au chiffre cle AMM de rattraper le cout de la vie, et pour accepter rapidement l'application d'une nouvelle nomenclature dont les termes restent a definir.

### Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la lettre-cle AMM qui remunere l'activite des masseurs-kinesitherapeutes est effectuee par le biais d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. Les pouvoirs publics etudient actuellement les propositions de revalorisation tarifaire formulees par les parties conventionnelles. Par ailleurs, en application des dispositions de l'arrete du 28 janvier 1986 modifie, il appartient a la Commission permanente de la nomenclature generale des actes professionnel, de faire des propositions au ministere charge de la securite sociale sur les actualisations de la nomenclature qui lui apparaissent souhaitables. Dans le cadre de ses travaux, la commission a designe un rapporteur pour examiner les modifications a apporter a la nomenclature en ce qui concerne les actes de reeducation et de readaptation fonctionnelles effectues notamment par les masseurs-kinesitherapeutes. La commission a fait parvenir a l'administration des propositions qui font actuellement l'objet d'une etude par les services.

### Données clés

**Auteur :** [M. Duromea Andr?](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29630

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** affaires sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 1990, page 2624